



Non reprise de travail des ouvriers

Par **claudio20**, le **06/09/2017** à **09:33**

bonjour
entreprise dans le bâtiment et congés annuels jusqu'au 4 septembre
lors de la réouverture plusieurs employés ne se sont pas présentés à leur poste sans
justificatif
quels sont les recours ou sanctions à prendre
bonne journée

Par **morobar**, le **06/09/2017** à **10:48**

Bonjour,
Absence injustifiée.
Sanction possible: de l'avertissement simple (grosse remontrance en langage "chantier") au
licenciement selon la conséquence de l'absence, mais avec procédure et le cas échéant mise
à pied conservatoire.
Attention à l'habitude (et légende urbaine) de la récupération du 15 août censé autoriser le
décalage de la rentrée.

Par **claudio20**, le **06/09/2017** à **11:39**

merci morobar
ils ont simplement convenu entre eux de leur propre chef j'ai jamais vu ça de ma vie....du
style j'ai des choses à faire.....